



Convention sur la
diversité biologique

Préparation du cinquième rapport national - Évaluation du progrès vers les objectifs d'Aichi

Atelier régional sur la préparation
des cinquièmes rapports nationaux,
du Perspectives mondiales de la diversité
biologique (GBO-4), et les scénarios pour
la politique régionale
Yaoundé, Cameroon
15 – 19 Avril 2013



Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité

Que sont les rapports nationaux ?

Les rapports nationaux sont le moyen officiel d'informés la COP des mesures prises pour appliquer la Convention

Article 26:

«...chaque Partie contractante présente à la Conférence des Parties un rapport sur les dispositions qu'elle a adoptées pour appliquer la présente Convention et la mesure dans laquelle elles ont permis d'assurer la réalisation des objectifs qui y sont énoncés.»

Pourquoi les rapports nationaux sont-ils importants ?

Les rapports nationaux constituent un moyen pour les Parties d'évaluer les progrès nationaux dans la mise en œuvre de la Convention

Fournit aux Parties l'occasion de planifier la mise en œuvre de la Convention basé sur les expériences nationales

Peut être utilisé comme un outil de communication

Permet à la Conférence des Parties à évaluer l'état de mise en œuvre de la Convention à l'échelle mondiale

Pourquoi les rapports nationaux sont-ils importants ?

L'information contenues dans les rapports nationaux est présenté dans les documents pour les réunions de la COP et ses organes subsidiaires.

L'information aide la Conférence des Parties à déterminer les actions prioritaires et les questions pertinentes

L'information fournie par les cinquièmes rapports nationales sera utilisés pour évaluer les progrès vers les objectifs d'Aichi

GBO-4 sera basé, en partie, sur les informations provenant des rapports nationaux.

Décisions pertinentes

COP 10 (décision X/10):

- Décidé que toutes les Parties devraient soumettre leur cinquième rapport national au plus tard le **31 mars 2014**



XI Conference of Parties
CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY
HYDERABAD INDIA 2012



Convention sur la
diversité biologique



COP 11 (décision XI/3):

- A exhorté les Parties à soumettre leur cinquième rapport national avant la date limite ci-dessus au plus tard



2011-2020
Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité

Décisions pertinentes

Dans décision X/10, la COP a décidé que le 5RN devrait:

- **Mettre l'accent sur la mise en oeuvre** du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité et la réalisation des objectifs d'Aichi
- **Inclure des informations concernant les** contributions de la mise en oeuvre du Plan stratégique à la réalisation des **Objectifs du Millénaire pour le développement** pertinents;
- Fournir une **mise à jour** concernant la révision, l'actualisation et la mise en oeuvre **des SPANB**
- Fournir une **mise à jour sur l'état et les tendances** de la biodiversité nationale et **les menaces** qui pèsent sur elle, en se servant des indicateurs nationaux de biodiversité
- Fournir une **évaluation générale de l'état d'application de la Convention** à l'échelle nationale et international



Convention sur la
diversité biologique



Décisions pertinentes

COP 10 a également demandé aux Parties d'élaborer sur:

- Les résultats et les incidences des **mesures prises pour appliquer la Convention**
- Les **exemples de réussite** et **les leçons tirées** du processus de mise en oeuvre
- Les **obstacles rencontrés** lors de la mise en œuvre
- Une **mise à jour des informations** communiquées dans le dernier rapport national
- Une analyse et une synthèse de l'état d'avancement de **l'application de la Convention**

Format

- Doit répondre aux besoins et aux circonstances nationals
- Un format narratif complémenté par des tableaux, des graphiques et des indicateurs
- Plusieurs questions d'orientation pour chaque section
- Entre 40 et 100 pages



Convention sur la
diversité biologique



Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité

Structure du rapport

Trois parties principales:

- **Partie I** - Une mise à jour sur l'état de la biodiversité, les tendances, les menaces et les implications pour le bien-être.
- **Partie II** - La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité
- **Partie III** - Progrès vers les objectifs d'Aichi et aux Objectifs du Millénaire pour le développement pertinents



Convention sur la
diversité biologique



Structure du rapport

Trois Annexes :

- **Annex I** - Informations concernant le Parti et la préparation du cinquième rapport national.
- **Annex II** - Autres sources d'information.
- **Annex III** – Information liées aux programmes de travail ou les décisions de la COP



Convention sur la
diversité biologique



Structure du rapport

Partie I.
État et
tendances de la
biodiversité

Partie II.
Mise en œuvre
du SPANB et
l'intégration de
la biodiversité

Partie III.
Progrès vers les
cibles d'Aichi

Annex III.
Mise en œuvre des
programmes de
travail thématiques

**Sommaire
analytique**

Utilisation de l'information

Les informations provenantes des cinquièmes rapports nationaux seront utilisés pour:

- Une évaluation à mi-parcours des progrès accomplis vers le Plan stratégique
- Évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention
- Développement de la quatrième édition du Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-4)
- L'évaluations de l'état, tendances, et menaces de la biodiversité et les implications pour le bien-être
- Examiner les progrès accomplis dans la mise à jour et la mise en œuvre des SPANB et l'intégration de la biodiversité;
- Examen de la mise en œuvre des programmes de travail de la Convention



Convention sur la
diversité biologique



2011-2020
Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité

Activités de soutien

- Des ateliers de renforcement des capacités
- Mise en place d'un mécanisme pilote de rapports en ligne
- Renforcement des partenariats avec les organisations compétentes pour fournir un soutien pour la préparation 5RN
- «E-forum» pour répondre aux questions et d'échanger des expériences

**Secretariat of the
Convention on Biological Diversity**
World Trade Centre
413 St. Jacques street, Suite 800
Montreal, Quebec, Canada H2Y 1N9
Tel. 1 (514) 288 2220
secretariat@cbd.int
www.cbd.int



Convention sur la
diversité biologique



2011-2020
Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité